

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2010.

PRÉSENTS : BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Jean-Louis, FRAPECH Jean-Louis, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, LATOUR Thomas, MONCEYRON Jean-Pierre et SANDREAU Claude.

ABSENTS : BERNARD Denis, BIRELLO Danielle et SAINT-PAUL Bernard

FORESTIER Christine : arrivée à 21 heures.

SECRETARE DE SÉANCE : FRAPECH Jean-Louis

PROCURATIONS :

BERNARD Denis à LAGORCE Patrice

BIRELLO Danielle à BINET-GAUBERT Véronique

SAINTE-PAUL Bernard à GETTO Marie-José.

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24.11.2010.

1 – Assurance Dommage Ouvrage extension groupe scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de souscrire un contrat d'assurance Dommage Ouvrage pour les travaux d'extension du groupe scolaire.

Monsieur le Maire présente la proposition du Cabinet d'Assurances CLAMENS (AXA France IARD) à Verdun sur Garonne.

Le taux d'assurance proposé est de 1,115 % HT sur un montant prévisionnel de travaux de 1 240 172 €TTC, honoraires divers inclus, soit 13 827,91 € HT majoré de 1 905 € HT pour garantir les répercussions sur les parties existantes soit au total : 15 732,91 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition du Cabinet d'Assurances CLAMENS (AXA France IARD) calculée comme présentée ci-dessus pour un montant de 15 732,91 €HT, non assujetti à la TVA mais majoré de taxes diverses soit 17 212,17 €TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat
- cette cotisation sera imputée sur le budget à l'article 2313-34.

2 – Choix du Bureau d'Etude : Mise à jour du zonage du schéma communal d'assainissement

Choix de l'Architecte : Deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier a décidé le 14 septembre 2010 de réaliser la mise à jour du zonage du schéma communal d'assainissement et de réaliser une deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire propose, après consultation de plusieurs sociétés, de retenir pour la modification du zonage du schéma communal d'assainissement la Société POYRY Environnement pour un montant de 1 435,20 €TTC et pour la modification du Plan Local d'Urbanisme, le Cabinet Karl PETERSEN pour un montant de 3 468,40 €TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- retient la Société POYRY Environnement pour réaliser la modification du zonage du schéma communal d'assainissement pour un montant de 1 435,20 €TTC,
- retient le Cabinet Karl PETERSEN pour la deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 3 468,40 €TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et marchés nécessaires
- de solliciter de l'Etat qu'une dotation soit allouée à la Commune pour couvrir les frais matériel et d'études nécessaires à la modification du P.L.U.
- d'inscrire les dépenses à l'article 202 du Budget Communal.

3 – Avancement de grade de 2 Adjointes Techniques de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que 2 Adjointes Techniques de 2^{ème} classe remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe suite à la réussite à l'examen professionnel d'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2011,
- de créer un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à raison de 29 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2011.

4 – Mise en place de 2 coffrets prise marché – Participation de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux suivants :

- Mise en place de 2 coffrets prises marché, équipés chacun de 6 prises mono 16 A et d'une prise tri 32 A, avec protections différentielles, au niveau de l'Eglise et contre le local Tennis.

→ Raccordement sur les comptages existants.

Le coût total de ce projet est estimé à 6 087 €

Compte tenu de la participation du SDEHG, la contribution de la commune serait au plus égale à 1 762 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 1 762 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de 2011.

5 – Adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de la Save Aval

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la délibération de la Communauté de Communes Save et Garonne en date du 21 octobre 2010, sollicitant son adhésion au sein du Syndicat Mixte de Gestion de la Save Aval (gestionnaire de la Save et de ses affluents).

L'adhésion de la Communauté de Communes à un Syndicat Mixte étant subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux membres dans les conditions de majorité qualifiée, il convient d'accepter cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte l'adhésion de la Communauté de Communes Save et Garonne au sein du Syndicat Mixte de Gestion de la Save Aval.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe :

- Abribus : les travaux de terrassement sont terminés route de Mondonville, à proximité du lotissement Babonneau.
- Eclairage public : afin de limiter la consommation, la pose d'horloges astronomiques pourrait être envisagée en remplacement des cellules photoélectriques.
- ACTIF : Mme GENDRE, Présidente, souhaite participer à une réunion pour présenter l'association.